

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 31 Mars 2026

Effectif en exercice	19
Présents	17
Votants	19

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Caroline PILAN-THEVENIN, Anaïs RAMAGE, Fabienne SOLER, Nicole FITOUCHI, Isabelle BADIN, Stéphanie DURAND, Séverine MUET, Julie MARTINON,

Messieurs Olivier TISSERAND, Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Michel BOUVIER, Gilles GASPAROTTO, Guillaume ROLAND, Jean-Paul MARTIN, Luc GUSTA, David MERCIER.

Date de convocation :

24/03/2026

Pouvoirs :

Sarah SCHREIBER donne pouvoir à Stéphane RAJON.

Franck GRANGIER donne pouvoir à Gilles GASPAROTTO

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés :

Secrétaire de séance :

Madame Caroline PILAN-THEVENIN

20260331 – 03 : CREATION et COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Rapporteur : Olivier TISSERAND

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal dispose d'une totale liberté pour la création des commissions communales.

Elles sont créées pour la durée du mandat et composées uniquement de conseillers municipaux. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Leur rôle est de préparer les décisions du conseil municipal.

Le maire est président de droit de toutes les commissions communales.

Les membres sont désignés à bulletin secret sauf dispositions contraires validées à l'unanimité par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose la création de 9 commissions composées chacune de 9 membres au maximum.

Chaque adjoint présente les missions de chacune des commissions proposées afin de permettre à chaque conseiller municipal de s'inscrire dans les commissions souhaitées

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE CREER** 9 commissions composées au maximum de 9 membres
- **ELIRE** les membres des commissions à mains levée,
- **PRENDRE** note que le Maire est président de droit des commissions,
- **COMPOSER** les 9 commissions comme suit :
 - o **Commission Voirie et Travaux** : Jessy VAUCHEL, Stéphane RAJON, Luc GUSTA, Michel BOUVIER, Sarah SCHREIBER et Nicole FITOUCHI.
 - o **Commission Culture, Patrimoine** : Anaïs RAMAGE, Caroline PILAN THEVENIN, Julie MARTINON, Isabelle BADIN, Fabienne SOLER
 - o **Commission Scolaire et Périscolaire** : Anaïs RAMAGE, Caroline PILAN THEVENIN, Séverine MUET, Sarah SCHREIBER, David MERCIER
 - o **Commission Urbanisme** : Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Michel BOUVIER, Fabienne SOLER, Luc GUSTA, Caroline PILAN THEVENIN
 - o **Commission Sport et Vie Associative** : Caroline PILAN THEVENIN, Anaïs RAMAGE, Stéphanie DURAND, David MERCIER, Gilles GASPAROTTO, Luc GUSTA
 - o **Commission Communication et Relations publiques** : Caroline PILAN THEVENIN, Anaïs RAMAGE, Guillaume ROLAND, Jean-Paul MARTIN, David MERCIER, Gilles GASPAROTTO.
 - o **Commission Environnement** : Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Michel BOUVIER, Gilles GASPAROTTO, Isabelle BADIN
 - o **Commission Finances et Economie Locale** : Jessy VAUCHEL, Stéphane RAJON, Franck GRANGIER, Gilles GASPAROTTO, Nicole FITOUCHI, Séverine MUET
 - o **Commission Ressources Humaines** : Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Stéphanie DURAND, Guillaume ROLAND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- **DE CREER** 9 commissions composées au maximum de 9 membres
- **ELIRE** les membres des commissions à mains levée,
- **PRENDRE** note que le Maire est président de droit des commissions,
- **COMPOSER** les 9 commissions comme énoncées précédemment.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire

Caroline PILAN THEVENIN



Le Maire,

Olivier TISSERAND

